

# DIALOGUE ENTRE LES ARTS

## Cahier des charges

La délégation académique à l'action culturelle (DAAC) de l'académie de Rouen, en partenariat avec les structures artistiques et culturelles régionales, porte une action d'éducation artistique et intitulée **Dialogue entre les arts**, à destination des établissements du second degré de l'académie.

### Les 3 axes du PEAC

Il s'agit d'un projet partenarial structurant d'éducation artistique et culturelle qui vise à faire dialoguer les arts et les disciplines, et à garantir aux élèves d'un niveau de classes :

- la rencontre avec les œuvres,
- la pratique artistique,
- l'acquisition de connaissances et de compétences.

### Partenariat

Les établissements inscrits dans cette action travailleront **en partenariat avec une structure artistique de proximité** de leur choix autour d'une œuvre programmée dans la saison de l'année scolaire.

### Projet interdisciplinaire

Le projet sera porté par une équipe pédagogique pluridisciplinaire d'au moins 3 disciplines différentes qui organisera, **pour un niveau entier de classes**, des temps de rencontre avec les œuvres et les artistes et des temps de pratique artistique, appuyés sur les enseignements.

### Pratique artistique et restitution

Les élèves réaliseront des productions artistiques diversifiées qui seront présentées à l'ensemble de la communauté éducative lors d'une restitution dans l'établissement scolaire et/ou dans la structure partenaire.

Pour favoriser la pratique artistique et le dialogue entre les arts, la DAAC financera 20h d'intervention (60€/h toutes charges incluses) d'artiste acteur dans l'œuvre programmée.

### Les frais

Les frais de déplacement du ou des intervenant(s) et ceux des élèves vers la structure seront à la charge de l'établissement.

Les frais de billetterie seront également à la charge de l'établissement.